



## Achat appartement sur plan

Par **lineol\_old**, le **12/12/2007** à **21:14**

Bonjour,

J'ai signé un contrat de réservation pour un T2 de 41m<sup>2</sup>.

J'ai versé 5% du prix lors de cette signature

L'acte de vente définitif devait être signé en Juillet 2007. L'agence recule la date de passage devant le notaire depuis.

L'agence m'a envoyé un plan définitif (n°1) avec 1m<sup>2</sup> de moins mais après avoir mesuré la chambre il s'avère qu'il est impossible d'y faire rentrer un lit ou alors je ne peux pas ouvrir la porte fenêtre.

Quels sont les recours possibles?

Puis-je me rétracter sans perdre les 5%?

L'agence me propose un nouveau plan (n°2) avec une vraie chambre mais elle me dit que le plan que je signerai chez le notaire est celui envoyé (n°1) car cela poserait trop de problèmes à l'urbanisme (je ne comprends pas vu que les changements qui doivent être faits sont sur les murs intérieurs et non sur les murs porteurs et que je ne demande un changement de métrage) mais me certifie qu'au final ils construiront en fonction du plan n°2. Comment être sûr qu'au final je ne me retrouverais pas avec le premier plan?

En vous remerciant...